



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## frais d'examens

Question écrite n° 65819

### Texte de la question

Mme Roselyne Bachelot-Narquin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur un examen médical appelé « ostéodensitométrie ». Cet examen sert à mesurer la densité osseuse, facteur déterminant de la solidité des os, et à estimer le risque de fracture qui permettra ensuite d'établir un diagnostic précoce d'ostéoporose, cette perte osseuse qui touche une femme sur trois après la ménopause. Cet examen peut être prescrit juste après la ménopause, notamment lorsque la femme présente un profil à risque : ménopause précoce, traitement prolongé par la cortisone, antécédents maternels de tassements de vertèbres ou de fracture du col du fémur, tabagisme important ou abus d'alcool...). Aujourd'hui cet examen n'est pas pris en charge par la sécurité sociale et coûte environ 350 F. Compte tenu de la réelle importance de cet examen pour les femmes, afin de poser un diagnostic et proposer un traitement, elle lui demande dans quelle mesure une prise en charge de cet examen par la sécurité sociale peut être envisagée.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Roselyne Bachelot-Narquin](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65819

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5128

**Question retirée le :** 10 juin 2002 (Fin de mandat)